الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵉⵜ ⵏ ⵜⵣⵔⴼⵜ ⵜⵉⵙⵙⵏⵜ ⴰⵎⵙⵙⵓⵖⵍ
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle
Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (https://www.haca.ma)

La HACA invitée aux travaux de la 43ème réunion des régulateurs européens (EPRA)

06 juin 2016

BARCELONA
Council of Europe

Future of free TV?
Recital 6:
"...The DTT and PMSE sectors therefore need long-term regulatory predictability on the availability of sufficient spectrum, so that they can safeguard the sustainable provision and development of their services, in particular free-to-view television..."
Article 4
"Member States shall ensure availability of the 470-694 MHz frequency band or parts of the band for the terrestrial provision of audiovisual media services to mass audiences, including free television, and for use by wireless audio PMSE equipment, based on national broadcasting needs
EPRA
43rd epra meeting
25-27 May 2015
Barcelona
European Audiovisual

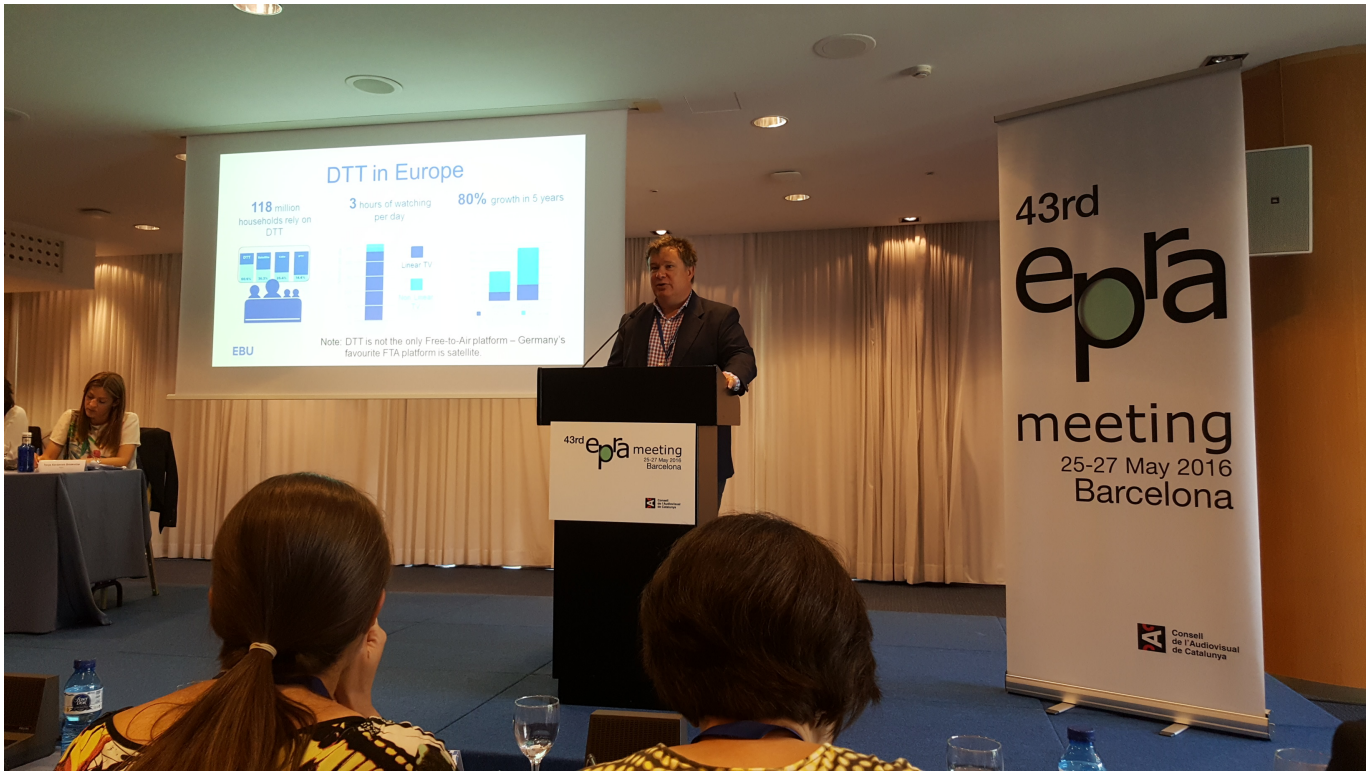

À l'invitation de la présidence de la « Plateforme européenne des instances de régulation » (EPRA : « European Platform of RegulatoryAuthorities ») dans le domaine des médias audiovisuels, une délégation de la HACA, comprenant le Directeur Général, M. Jamal Eddine Naji, et le Directeur Général-Adjoint, M. Abdeljalil Elhammoumi, a pris part aux travaux de la 43ème réunion de ce forum, du 25 au 27 mai à Barcelone (Espagne).

Ce forum, considéré comme doyen des réseaux de régulation en le domaine, se réunit deux fois par an, à l'invitation d'une de ses 52 instances-membres qui représentent 46 pays, en plus de trois observateurs permanents : la Commission Européenne, le représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et l'Observateur Européen de l'Audiovisuel (OEA) qui abrite, en son siège à Strasbourg, le secrétariat de l'EPRA et dont le Royaume du Maroc est membre, représenté par le DG de la HACA.

Après sa 42ème réunion organisée à Nuremberg (Allemagne) en octobre dernier (2015), qui s'était penchée sur « le futur de l'écosystème des médias numériques », cette 43ème session a été organisée à l'invitation du « Conseil de l'audiovisuel de Catalogne » (Espagne), avec plus d'une centaine de participants et participantes, régulateurs, chercheurs et spécialistes, y compris de pays invités hors Europe, notamment le Maroc, en l'occurrence, et la Colombie.

Ces travaux de trois jours ont abordé, outre un plan d'action triennal du réseau, deux grandes thématiques en plénières : « L'avenir de la télévision gratuite » et « Le respect et l'application de la réglementation : récits d'échecs et de succès ». Les organisateurs ont également invité les participants à discuter, au sein de trois groupes de travail de trois questions fort actuelles : « Les médias en temps de crise », « Études de cas de la régulation de contenu éditorial » et « Plateformes audiovisuelles et la protection des données -big data ».

Lors de la séance de clôture, la présidente de l'EPRA, Mme Cécile Craig (Irlande), a invité M. J.-E. Naji d'exposer devant la plénière finale l'expérience décennale de la HACA. M. Naji a dressé un panorama sur l'expérience marocaine en le domaine, depuis 2002, et mis en exergue les acquis de régulation et d'expertise engrangés depuis 2006. M. Naji a également brossé un tableau des nouveaux défis que la HACA s'emploie à relever, depuis notamment la nouvelle Constitution du pays de 2011 et dans le cadre de sa stratégie 2013-2017 et à la veille de nouvelles donnes au plan législatif qui la concernent directement cette année. A savoir le Dahir constitutif de la Haca, la loi encadrant le secteur audiovisuel, en plus des mutations structurelles et technologiques que le paysage national marocain connait, à l'instar de divers paysages libérés et régulés similairement de par le monde.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B